



Sécurité sociale  
La Vie en Plus

1945 - 2015  
**Les soixante-dix ans  
de la CPAM du Gers**

2000

1980

1960

1945

1970

# Préface

Le mot Histoire vient du grec ancien historia, signifiant enquête, connaissance acquise par l'enquête, qui lui-même vient du terme hístōr signifiant sagesse, témoin ou juge.

Ce livre est donc un témoignage, le résultat d'une enquête et de la sagesse qui remonte le fil du temps avec méthode, recul et illustré d'anecdotes. Fêter un anniversaire revient à pointer du doigt un temps zéro, une origine, un début.

Pour la Sécurité sociale, c'est le 4 octobre 1945. Comme toute date, elle est un symbole. Elle annonce un temps nouveau, porteur d'espérance, de justice...pas n'importe laquelle : la justice sociale.

C'est le temps nouveau de l'être.

Pour autant, le temps d'avant n'était pas le temps du néant.

L'Être n'a pas succédé au Néant. L'Histoire de la CPAM du Gers s'inscrit dans un continuum de l'histoire économique et sociale du département et de notre pays depuis le début des années 30 du siècle dernier jusqu'à aujourd'hui.

Ce livre est aussi le résultat d'un projet et de rencontres entre passionnés d'Histoire. Je tiens à remercier Michel LAGES, le président du Comité régional d'Histoire de la Sécurité sociale, d'avoir accepté de se lancer dans ce projet et de l'avoir accompagné tout au long de ces mois.

Merci aussi à Charline ROUSSET, doctorante en histoire du droit, qui a eu la lourde tâche de réaliser ce travail de recherche. Merci à elle pour son implication, son enthousiasme, sa curiosité et la lecture de milliers de pages de documents pour en retirer ce qui fait la matière de cet ouvrage.

Le Directeur,  
Serge BOYER.



# SOMMAIRE

## LES 70 ANS DE LA CPAM DU GERS

|  |      |
|--|------|
| Chapitre 1 - La Caisse avant la Caisse   | p.3  |
| Un premier défi : «faire pénétrer dans l'esprit des masses encore réfractaires les bienfaits de la nouvelle loi de solidarité humaine» | p.3  |
| L'épreuve de la Seconde Guerre mondiale  | p.7  |
| Chapitre 2 - La Caisse a 70 ans  | p.11 |
| L'acte de naissance de la Caisse   | p.11 |
| Les années de débats, de réformes, de conflits, et l'affirmation progressive de la politique sanitaire et sociale de la Caisse         | p.15 |
| Chapitre 3 - La Caisse entre permanence et nouveautés  | p.22 |
| Des thématiques qui transcendent les années  | p.22 |
| Et le besoin permanent de s'adapter  | p.28 |

○ Annexe 1 - Les Présidents de la Caisse de 1944 à aujourd'hui

○ Annexe 2 - Les Directeurs de la Caisse de 1944 à aujourd'hui



## CHAPITRE 1

# LA CAISSE AVANT LA CAISSE

Les ordonnances de 1945 marquent, pour la plupart d'entre nous, l'acte de naissance de notre système de protection sociale. Pourtant, il ne faudrait pas oublier que, dès la fin du XIXe siècle, nous assistons, en France à l'émergence de lois visant à réglementer la vie économique et sociale de notre pays. Plus que des lois, ce sont surtout des années marquées par l'émergence de réflexions sur le rôle de l'État en matière sociale, et sur le type de système à mettre en place dans notre pays. Il est notable que, bien que la possibilité soit donnée aux ouvriers et salariés de se prémunir contre les risques de la vie, peu font le choix de s'assurer et beaucoup cotisent de manière très irrégulière. Ainsi, dès la fin de la Première Guerre mondiale, le législateur envisage alors de rendre l'assurance obligatoire. Presque dix années de débats parlementaires auront été nécessaires pour que les lois sur les Assurances sociales voient le jour en 1928 (loi du 5 avril) et en 1930 (loi du 30 avril). La couverture des risques est déjà étendue (maladie par des prestations en nature et « en argent », vieillesse par des comptes individuels en capitalisation). Obligatoire pour les salariés des secteurs privés et agricoles, elle est financée par des cotisations patronales et ouvrières versées par les employeurs. Les assurés peuvent choisir leur « caisse d'affinité » (d'origine mutualiste, patronale, syndicale et agricole) ou, à défaut, sont affiliés à des « caisses départementales » qui deviendront les caisses les plus importantes.

### **Un premier défi : « faire pénétrer dans l'esprit des masses encore réfractaires les bienfaits de la nouvelle loi de solidarité humaine »**

Une fois la loi sur les Assurances sociales votée et entrée en vigueur en 1930, nous assistons, dans le Gers, à la création de la Caisse départementale d'Assurances sociales (C.D.A.S.) du Gers. Les premières préoccupations de l'organisme et des administrateurs sont naturellement des questions d'ordre pratique : avant toute chose, choisir un lieu pour que le Conseil d'Administration se réunisse. Quant à la question du personnel, elle est remise à plus tard au motif que l'on « ne connaît pas l'étendue de la charge de travail qui reviendrait à la Caisse départementale ». Bien heureusement des directives du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale viennent préciser les missions attendues.



Dès le mois de juillet 1930, un inspecteur général des Assurances sociales est chargé d'indiquer les premières mesures à prendre pour que le service des prestations fonctionne dès le mois d'octobre, et de lancer ainsi la mise en application d'une loi qui a suscité de nombreux débats et qui va continuer à provoquer de vives réactions. Il sera ainsi question de modifications et de réformes à maintes reprises. Malgré tout, la loi sur les Assurances sociales sera appliquée jusqu'à son remplacement par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945. La lecture des procès-verbaux du Conseil d'Administration révèle ces oppositions, et ce même au sein du petit Conseil d'Administration du Gers.

Il est ainsi souvent fait référence à la nécessité de faire taire les détracteurs de la loi et leur montrer qu'ils sont dans l'erreur. Dans ce défi, les Caisses sont soutenues par le Ministère. Ainsi les premières années vont être marquées par un intense travail de promotion. Il s'agit de toucher un maximum de personnes, et de montrer ainsi les bienfaits apportés par cette législation.

La nécessité et l'utilité sociale et sanitaire des organismes départementaux d'assurances sociales sont ainsi mises en avant et ce en communiquant essentiellement par voie de presse et en apportant un soutien à un maximum de projets et d'œuvres sociales.

### **○ Choisir un local**

C'est la première question débattue : où la Caisse Départementale d'Assurance Sociale du Gers va-t-elle s'implanter ? À Auch, mais dans quels locaux ? C'est dans un premier temps dans une salle de la Préfecture, occupée jusque-là par la Commission départementale des mutilés de guerre, que le Conseil d'Administration pose ses valises. Rapidement, un déménagement s'impose, la Préfecture a besoin de la salle, et de toute évidence cette dernière ne permet pas à la Caisse d'être assez visible auprès des assurés.

Au début de l'année 1932, il est décidé d'acheter l'immeuble se trouvant au 11, rue Guynemer, et de mettre la Caisse à l'abri de tout déménagement imposé.

### **○ De deux employés de direction à la mise en place d'un véritable effectif**

Les deux premiers emplois à être créés sont le poste de Directeur et celui d'Agent Comptable. Un appel à candidature est lancé dans la presse. Les candidatures, peu nombreuses pour le poste de Directeur, sont examinées par les membres du Conseil d'Administration provisoire, avant de soumettre les candidats retenus aux épreuves d'un concours. Concours, dont il sera inutile de fixer les modalités pour le poste de Directeur, car une seule personne maintiendra sa candidature : Urbain Cassagne, instituteur à l'Isle-Jourdain. Il est ensuite prévu par les textes de soumettre cette candidature au Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, qui valide cette nomination. Quant au poste d'Agent Comptable, c'est M. Deffès qui l'obtient grâce à son succès aux épreuves. Quelques mois plus tard, les besoins de la petite structure nécessitent le recrutement de Melle Madeleine Bernabé, comme dactylographe. Avec le développement de la Caisse et l'augmentation du nombre d'assurés les offres d'emploi vont se multiplier. Le recrutement s'intensifie pour des raisons circonstancielles exceptionnelles, comme, en 1933, à la suite de l'épidémie de grippe, ou encore avec la mise en application de prérogatives prévues dans les textes, comme pour la constitution des dossiers de demandes de pension d'invalidité, demandes nécessitant l'intervention d'un personnel plus important. Ainsi, lors du remplacement de la C.D.A.S. par la Caisse primaire de Sécurité sociale douze employés sont dénombrés, dont trois membres de direction. Le recrutement a, dans la majorité des cas, lieu par concours, après un examen du dossier.



Ainsi, il est posé des conditions préalables afin d'opérer une première sélection : des conditions d'âge (le plus souvent avoir moins de trente ans), l'obtention de certains diplômes (brevet d'étude élémentaire, certificat d'études secondaires, ou encore la première partie du baccalauréat, ou un diplôme de dactylo-sténographe pour certains postes).

Lorsqu'il est question de recruter une femme s'ajoute au dossier l'obligatoire certificat de moralité, délivré par le Maire du lieu de résidence. Il est souvent précisé dans l'offre de poste si la recherche porte sur un homme ou une femme. Les épreuves au concours restent très générales : français, algèbre, et une épreuve d'orthographe. L'arrivée du personnel s'accompagne de l'élaboration des statuts de la Caisse. Ils fixent notamment les conditions de recrutement, de licenciement, mais aussi de titularisation. Cette dernière est effective au bout d'un an de contrat, et une fois le service militaire acquitté pour les plus jeunes hommes. L'accent est mis sur le recrutement de personnes jeunes.

Il sera rapidement question d'un des emplois essentiels pour la Caisse : le poste de médecin-contrôleur. La C.D.A.S. du Gers attendra pourtant quelques années avant de pouvoir recruter ce médecin. L'affluence massive des demandes de pension d'invalidité rend bientôt impossible le fonctionnement palliatif mis en place : le recours à l'infirmière du dispensaire. En effet, les finances de la Caisse ne permettaient pas de recruter une infirmière et ce malgré les nombreuses candidatures reçues. Le Directeur effectue lui aussi certains contrôles d'ordre administratif, notamment en ce qui concerne les premiers dossiers de demandes de pension d'invalidité. Les administrateurs n'ont plus le choix, il faut se résoudre à chercher un médecin intéressé par ce poste. Cette recherche va s'avérer plus difficile que prévue, notamment du fait de l'opposition du syndicat médical.

Après plusieurs mois de tractations, le choix final se portera sur le Docteur Cabiran de Seissan, recrutement officialisé en juillet 1934.

## ○ *Travailler à la C.D.A.S. du Gers*

Le temps de travail des employés de la Caisse est là aussi un sujet récurrent des archives du Conseil d'Administration. Outre l'obligation de se conformer à la législation en vigueur, c'est surtout la volonté de proposer de larges heures d'ouverture au public qui guide les Administrateurs et le Directeur dans le choix des jours et heures travaillés, d'autant qu'à cette époque l'enjeu est important.

Il faut que le public puisse se familiariser avec ce nouvel organisme et pour cela se rendre sur place. Les pressions du Ministère pour faire débiter la journée de travail plus tôt (8h), s'avèreront inutiles, la C.D.A.S. arguant que « le rythme des gens du Sud » doit être respecté. Ainsi, la Caisse est ouverte au public, du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, pour un départ des employés à 19h.

Le décret du 31 mars 1937 entérine la journée de 6h40, six jours par semaine, poussant la Caisse à recruter un nouvel employé.

## ○ *L'action de la Caisse*

La Caisse départementale a dû s'imposer, auprès des assurés mais aussi auprès des acteurs de la vie sociale et médicale de ce département rural. La C.D.A.S. va alors s'appuyer sur des représentants locaux, qui, ont la lourde charge de lutter contre l'attentisme de certains immatriculés, tout en veillant à la visibilité de ce nouvel organisme en dehors d'Auch. S'assurer contre les risques de la vie est loin d'être un automatisme, notamment pour les assurés percevant un faible salaire. De plus, il n'est pas rare que les employeurs oublient de déclarer certains salariés et ne s'acquittent pas de leurs cotisations. C'est donc pour cette raison, que dès les premières années d'existence de la Caisse, certains employés sont affectés au contrôle des employeurs.



La Caisse communique sur le bien-fondé de son existence : plus qu'assurer les salariés, c'est toute la famille qui est désormais protégée contre les risques maladie, invalidité, maternité, et décès. Pour fonctionner, la C.D.A.S. va devoir travailler avec les forces médicales en présence. Très vite, il est question de la préparation des différentes conventions, avec les pharmaciens, les médecins, les sages-femmes, les établissements hospitaliers du département, afin de fixer le montant des prestations et la part restante à l'assuré. Une part qui se doit d'être la plus faible possible.

Cette tâche s'avère laborieuse, les réunions se multiplient et les procès-verbaux abordant la question des tarifs de responsabilité sont nombreux.

Il en sera de même des années plus tard pour la Caisse primaire. Les négociations sont parfois tendues.

Outre ces difficultés, la Caisse départementale du Gers connaîtra de beaux succès, et notamment en ce qui concerne l'équipement sanitaire du département. Dans cette mission, elle reçoit le soutien financier des instances régionales (la Fédération régionale du Midi des Caisses départementales d'Assurances sociales et de l'Union régionale pour la réassurance). Le financement de la Maison maternelle est l'un des grands succès de la C.D.A.S. du Gers. « Les mamans y trouvent la sérénité, (...) elles y perdent surtout dans la quasi-totalité des cas, l'idée d'abandonner leur enfant », souligne un administrateur de la Caisse. Il ressort que, dès les premières années d'existence de la caisse, l'accent est mis sur la protection de la périnatalité, de la maternité et de l'enfance.

C'est dans cet objectif qu'ouvrent les consultations de nourrissons, qui, à partir de 1934, se dérouleront au rez-de-chaussée de l'immeuble 11, rue Guynemer. La Caisse va également soutenir et encourager le projet municipal de pouponnière (Août 1933), puis, quelques années plus tard, celui de l'ouverture d'une crèche à Auch. Cet engagement se traduit aussi par la distribution, tous les ans, de primes d'allaitement attribuées aux assurées et aux femmes d'assurés.

Enfin, la Caisse départementale s'engage dans la prévention de certains fléaux, notamment la lutte contre la tuberculose qui passe par la prévention, en combattant les foyers infectieux. La Caisse s'inquiète tout particulièrement des conditions de vie du monde rural, dans un habitat propice à la transmission de la maladie. C'est avec beaucoup d'intérêt que certains administrateurs, vont soutenir le projet d'agrandissement du préventorium de Saint-Clar afin d'accueillir les personnes infectées, et apporter le soutien de la Caisse à la campagne de diffusion des timbres antituberculeux menée tous les ans. C'est également dans cet objectif qu'est décidé de subventionner l'achat pour le dispensaire polyvalent d'Auch d'un appareil de radiologie plus performant, s'engageant de fait dans la lutte pour le dépistage de cette maladie. Toujours dans une optique de prévention, il est décidé d'apporter un soutien financier à la Ligue nationale contre le Cancer et de distribuer tracts et prospectus envoyés par la Ligue. Enfin, un plan d'équipement sanitaire, par département, pour la région Midi-Pyrénées, octroie des subventions qui permettront notamment la création de plusieurs structures, dont un dispensaire ambulancier, très utile dans un département comme le Gers.

### **○ Une Caisse marquée par la ruralité de son territoire**

Une des spécificités de cette Caisse départementale, est le nombre d'assurés salariés ne relevant pas du commerce et de l'industrie, mais du secteur agricole. En effet, les salariés agricoles n'ont pas accès aux mutuelles agricoles réservées très souvent aux exploitants. La question de leur prise en

charge par la C.D.A.S. est donc très rapidement posée. D'autant que dans le Gers, ils sont plutôt nombreux.



Après les avoir immatriculés, il apparaît nécessaire aux dirigeants de la Caisse d'assurer également la représentativité de ces assurés, et de manière plus large, leur représentation au sein des fédérations régionale et nationale. Il est donc rapidement créé une section agricole, au sein de la C.D.A.S, avec pour représentant : M. Mathieu. C'est ainsi que, durant de nombreuses années, cet administrateur va œuvrer pour que les assurés agricoles reçoivent les mêmes avantages que ceux apportés aux assurés du commerce et de l'industrie. Ainsi, ce dernier, s'étonne, dès 1934, du peu d'intérêt qu'on apporte à ces sections au sein des Caisses départementales, et que soit tolérée, dans certains départements, la non immatriculation des assurés agricoles. Cette catégorie « d'assurés sacrifiés » sera l'objet de toute son attention. Il se fera la voix au sein des fédérations régionales puis nationales, de ces sections, qui dans certaines Caisses représentent une part importante de la population protégée. C'est d'ailleurs le cas de la C.D.A.S. du Gers. En 1933, on dénombre 7 072 assurés agricoles pour 11 368 assurés non agricoles.

En 1936, on est passé à 11 437 assurés agricoles et 14 404 assurés non agricoles.

Une autre spécificité de la Caisse départementale du Gers est d'avoir créé une assurance facultative maladie, jouant le rôle de "complémentaire" pour les assurés qui souhaitent jouir d'une meilleure protection. Quelques années plus tard, cette assurance devient la Société mutualiste complémentaire des Assurances sociales. Les premières années, on dénombre 70 dossiers d'inscription, en septembre 1938, on compte 143 cotisants.

En 1935, la section agricole lance à son tour, un organisme mutualiste agricole.

## L'épreuve de la Seconde Guerre mondiale

Plusieurs critiques sont faites aux organismes nés de la loi de 1930, notamment en ce qui concerne leur gestion. En effet, si la Caisse du Gers s'impose une certaine rigueur, il n'en est pas de même sur l'ensemble du territoire. L'épreuve de la guerre, puis de l'Occupation, et surtout le vent de modernité et de réforme voulue à la Libération viendront à bout des structures nées de la loi de 1930.

### **○ De la mobilisation à la capitulation (2 septembre 1939 – 22 juin 1940)**

Les procès-verbaux dépouillés font peu d'allusions aux événements nationaux de cette période trouble de l'Histoire. Les termes employés pour parler de cette période restent vagues et généraux. Le Président du Conseil d'Administration évoque les « moments douloureux que nous venons de vivre » pour la période de guerre et de la défaite, puis de « nouvelle période » pour désigner l'arrivée au pouvoir du Maréchal Pétain. Il semble que pendant cette période, le Conseil d'Administration préfère rappeler l'objectif des hommes à la tête de l'organisme plutôt que d'évoquer les événements difficiles que connaît le pays. Ainsi, il est souvent rappelé l'objectif dévolu à la caisse : « continuer l'œuvre à laquelle tous les Administrateurs se sont particulièrement attachés et (faire en sorte) que les réalisations médico-sociales indispensables à la région puissent être le couronnement de leurs délibérations et de leur travail ».

Durant la période de mobilisation, la Caisse départementale du Gers, va connaître quelques bouleversements. Dans un premier temps, c'est le départ de 6 employés mobilisés dont le Directeur, M. Cassagne et l'Agent Comptable, M. Deffès. Ces postes sont confiés provisoirement à des employés de la Caisse, notamment à M. Laignoux pour le poste de Directeur. C'est aussi le départ au combat de certains Administrateurs, qui sont eux aussi remplacés de manière provisoire.



Des perturbations matérielles viennent modifier la vie de la C.D.A.S., comme la mise à disposition de la salle de réunion du Conseil d'Administration au service des allocations militaires à partir du 6 novembre 1939, ou la modification des jours d'ouverture de la Caisse, étendue à toute la semaine, et bien évidemment la question des pénuries et notamment les pénuries énergétiques.

Les déplacements de certains agents se retrouvent réduits par la force des choses, et l'approvisionnement en charbon pour chauffer le 11, rue Guynemer est de plus en plus compliqué. À noter que ce n'est peut-être pas pendant la guerre que les employés ont eu le plus froid au sein des locaux.

En effet, bien plus tard, en 1985, la rigueur de l'hiver a fait descendre la température des locaux en dessous des normes habituelles, entraînant une panne de chauffage, irréparable du fait de la neige et du verglas qui paralysaient le réseau routier. Il a fallu faire venir un camion générateur d'air chaud afin de faire remonter la température des locaux autour de 17°C ! Au final, devant l'impossibilité de travailler dans de telles conditions, le personnel est rentré chez lui en attendant la réparation de la chaufferie.

Pour le personnel, cette période de guerre est une source de travail supplémentaire. Il est demandé de travailler plus avec moins de personnes, afin d'éviter toute nouvelle embauche et d'assurer le versement des traitements aux employés mobilisés. Avec le retour des mobilisés et la défaite, c'est un autre défi qui attend les employés : la prise en charge de nouveaux assurés.

En effet, au département du Gers sont désormais rattachés les assurés de la zone libre des Landes à la suite du découpage de la France en zone libre et zone occupée : la ville de Mont-de-Marsan se trouvant ainsi traversée par la ligne de démarcation. Il faut aussi prendre en charge les assurés séparés de leur Caisse qui se sont réfugiés dans le département ou dans cette zone libre.

## ○ *L'armistice de juin 1940 et l'arrivée du Maréchal Pétain*

Là encore peu d'éléments dans les procès-verbaux font état de ces événements. Le soutien au Maréchal Pétain est cependant mentionné lors d'une séance du Conseil d'Administration.

Ce changement de régime va davantage se faire sentir dans les orientations prises par la Caisse. Désormais, les aides se concentrent sur la famille et sur l'enfance. Une circulaire d'août 1940 impose l'augmentation du montant des primes d'allaitement. C'est également la création d'un Service de Solidarité, dont la mission est de permettre la mise en œuvre de prestations supplémentaires en faveur de certaines catégories d'assurés : les familles nombreuses, les familles de prisonniers, et les familles nécessiteuses. La création de ce Service sera source de vifs débats au sein de la Caisse du Gers, principalement en ce qui concerne son financement.

En effet, il est décidé que les C.D.A.S. prendront en partie à leur charge le financement de ce Service, en prenant sur leurs excédents. La Caisse craint pour son équilibre financier, déjà précaire, à la suite de l'arrivée des nouveaux assurés, et dénonce de possibles disparités entre les départements. Le recours aux assistantes sociales est largement mis en avant, et le Conseil ne manque pas de souligner combien le recours à ce personnel pourrait être bénéfique pour le Gers.

Le Président du Conseil d'Administration déclare que « dans notre département en majorité rural, la formule des assistantes sociales recrutées parmi les jeunes filles de notre Gascogne, s'imposerait d'une manière toute particulière ».



## ○ *La réforme de la loi de 1930, une idée persistante*

La question de la réforme se fait de plus en plus pressante durant cette période. Il est ainsi décidé en décembre 1941, de relever le chiffre limite des salaires pour pouvoir bénéficier de l'affiliation aux assurances sociales. Le gouvernement légifère également sur les retraites (Loi du 14 mars 1941 créant « l'allocation aux vieux travailleurs salariés »). Des voix au sein des hautes sphères, mais aussi au sein même de la Caisse du Gers, se prononcent pour la mise en place d'une caisse unique, ainsi que pour une égalité de traitement entre les assurés salariés agricoles et les assurés salariés du commerce et de l'industrie. Mais c'est davantage la question des sections agricoles au sein de certaines Caisses départementales qui sera source de débats. La loi du 5 avril 1941 relative au fonctionnement des lois sociales et familiales en agriculture crée un nouveau régime d'assurances sociales, le régime social agricole, et consacre sa spécificité avec des caisses particulières pour les assurances sociales, allocations familiales, assurances mutuelles et les nouvelles allocations aux vieux travailleurs agricoles. A la suite de ce texte, les sections agricoles n'ont plus que quelques mois à vivre. La séparation est rendue effective pour la C.D.A.S. du Gers lors de la séance du 8 février 1943. C'est avec beaucoup de regret que le Conseil d'Administration se sépare de certains collègues et "amis". C'est notamment le départ de M. Mathieu, qui est vivement regretté par les membres du Conseil d'Administration, et plus particulièrement par M. Cassagne qui déplore le départ de « son compagnon de lutte dans les congrès nationaux d'Assurances sociales ». Cette suppression aura de lourdes retombées pour la C.D.A.S. du Gers. C'est presque 50 % de son effectif qui sera redirigé vers la Caisse mutuelle d'Assurances sociales du Gers. C'est aussi le départ de treize employés, le partage du matériel mobilier et immobilier. C'est également la rédaction et la signature d'un bail entre la Caisse départementale et la Caisse mutuelle agricole pour le partage de l'immeuble du 11, rue Guynemer dont une partie appartenait à cette section agricole.

Ce bail sera dans le futur l'objet d'oppositions entre ces deux organismes.

Enfin, s'il est question de réformer la loi sur les Assurances sociales, c'est en partie en raison de la hausse globale des dépenses des Caisses départementales : pour ce qui est de la Caisse du Gers, on constate, entre 1942 et 1943, une hausse des dépenses globales de 100 % (alors que la moyenne nationale est à 200 %). Malgré cette hausse, la Caisse durant toute cette période se force à maintenir un certain équilibre financier, il est d'ailleurs peu souvent question de déficit au sein des procès-verbaux du Conseil d'Administration qui veille, par l'élaboration et le vote de plusieurs budgets prévisionnels, à mener une bonne gestion.

## ○ *La Libération ou la douce fin de la Loi sur les Assurances sociales*

Dans la foulée de la Libération, d'importants changements marquent la vie de la Caisse départementale d'Auch. C'est tout d'abord la décision administrative du 29 août 1944 qui marque « la perte de notre Directeur », « ce grand ami de nous tous », accompagné dans son départ par le Docteur M. Cabiran, « cet autre collaborateur précieux de notre Caisse ». M. Cabiran sera par la suite réintégré. « Concernant la succession, le Comité départemental de la Libération charge M. Laignoux d'assurer ces fonctions au titre de Directeur Adjoint ». Cette décision administrative vient marquer en profondeur la Caisse, comme le souligne les mots du Président du Conseil, M. Dilhan : « La Caisse se sépare de celui qui a ouvert les portes de notre organisme », « celui qui a été pendant quatorze années l'âme véritable de cette grande maison ». Leurs remplacements ne se feront pas sans peine. Ainsi, pour le poste de Directeur aucune candidature n'est reçue, à l'exception de celle de M. Laignoux, qui prendra définitivement la suite de l'ancien Directeur.



Il découle de la fin de la guerre des retombées plus heureuses, notamment pour les employés qui se voient attribuer la prime de libération accordée aux fonctionnaires de l'État et des collectivités locales, bien qu'ils n'appartiennent pas au corps des fonctionnaires, ni des employés de service public. Il est également voté un relèvement des traitements dans le but d'une uniformisation entre les départements. Enfin, c'est le retour en février 1945, d'un employé de la Caisse, mobilisé en 1939, fait prisonnier en 1940 et évadé en 1943. Durant cette période de reconstruction nationale, les grandes lignes des ordonnances de 1945 se dessinent, outre les réformes limitées dans le domaine des prestations. Il est désormais certain que la réforme s'accompagnera d'une réforme des organismes de gestion.



Journal Officiel du  
06.10.1945 et du 20.10.1945

La promulgation des ordonnances du 5 et 19 octobre 1945, donnant naissance à notre système de Sécurité sociale, vient officiellement mettre fin à la loi de 1930.

Leur promulgation est rapidement évoquée au sein des procès-verbaux. À Auch, cela se traduit par la disparition de la Caisse départementale qui sera remplacée quelques mois plus tard par la Caisse primaire de Sécurité sociale. Cette disparition s'accompagne également du départ de certaines figures qui ont œuvré au quotidien pour l'application de cette première loi sur les assurances obligatoires. Parmi ces grandes figures, aussi bien dans les rangs du personnel que des Administrateurs,

nous pouvons évoquer le médecin-contrôleur M. Cabiran, M. Despax « défenseur infatigable de nos sociétés de secours mutuels » qui participa « au vaste mouvement de persuasion, c'est-à-dire à l'Union départementale des Sociétés de secours mutuel, d'où devait naître notre organisme (C.D.A.S.) », mais aussi M. Bonnefous, premier Président du Conseil d'Administration, qui meurt en fonction en 1935, M. Roques (1938) et M. Carrefour (1943) ou encore M. Cassagne, autant de personnalités qui ont joué un rôle moteur au sein de la Caisse du Gers.

Il est d'ailleurs rappelé avec vigueur par le Président du Conseil, M. Dilhan, lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de la Caisse départementale, combien le travail effectué durant ces premières années d'existence a été important, balayant les critiques qui ont pu, par là-même, être faites aux organismes d'Assurances sociales : « si parfois se sont élevées des critiques (...) touchant à l'insuffisance des prestations (...) C'était facile ! Il suffirait de faire état de quelques vues des réalisations obtenues dans ce département et plus particulièrement dans le domaine médico-social : (...) dispensaires sanitaires sédentaires et ambulants, Maison maternelle départementale, colonies scolaires de vacances, cantines scolaires, Caisse de Solidarité et Mutuelle complémentaire, sont autant de réalisations et d'œuvres subventionnées qui attestent éloquemment de l'action vigilante de notre Conseil d'Administration. (...) et si (...) nous sommes encore éloignés du but poursuivi, (...) aurons-nous laissé à nos successeurs une voie moins accidentée et plus claire où ils pourront s'engager plus résolument, se rapprochant toujours un peu plus du principal intéressé, l'assuré social, l'assuré social et sa famille. Ainsi aurait-il parachevé la tâche qui m'était dévolue et qui, pour nous, pour notre organisme, aura cessé demain ».



## CHAPITRE 2

# LA CAISSE A 70 ANS

Nous fêtons en cette année 2015, les soixante-dix ans de la Sécurité sociale née des ordonnances de 1945, et par la même occasion les soixante-dix ans de la Caisse primaire d'Assurance Maladie du Gers. Revenons ici sur la naissance de cet organisme et les années qui ont suivi.



### L'acte de naissance de la Caisse

#### **○ Une Caisse aux nombreuses nouvelles attributions**

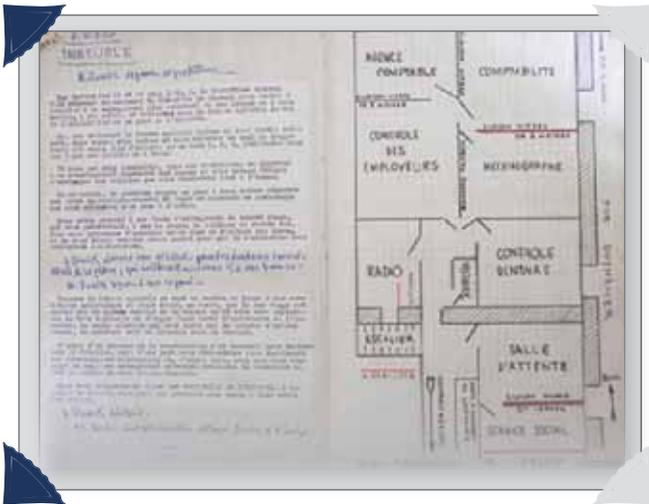
Les Caisses primaires de Sécurité sociale héritent de nombreuses nouvelles prérogatives. Ainsi elles assurent, en plus des anciennes attributions des Caisses départementales, l'assurance décès, l'assurance accident du travail dont les incapacités temporaires. Elles procèdent également à l'immatriculation des nouveaux assurés salariés et à l'encaissement direct des cotisations (maladie, vieillesse, allocations familiales et accidents du travail), missions assurées antérieurement par les services déconcentrés du Ministère. Pour les employés, il s'agit d'appliquer de nouveaux textes concernant leur traitement, leur classement, les promotions, les titularisations. C'est également la semaine à 45 heures de travail et de nouveaux horaires d'ouverture. À Auch, c'est surtout l'arrivée de nouveaux collègues et une profonde réorganisation de l'organigramme à partir de janvier 1947. C'est également la nécessité pour le personnel en poste de s'adapter aux nouvelles fonctions et au nouveau matériel. La caisse disposait de 12 employés issus de l'ancienne structure. Elle se doit donc de recruter pour assurer les nouvelles attributions qui lui reviennent. Du fait de l'absence de réactivité de la Commission nationale de Reclassement, la Caisse du Gers s'autorise à procéder elle-même aux recrutements nécessaires. Cette tâche est dévolue au Directeur. C'est l'arrivée de 22 agents qui se profile. De nouveaux statuts viennent modifier le mode de recrutement. Désormais en plus du concours permettant d'intégrer la Caisse, pour être titularisé, il est désormais obligatoire de réussir un deuxième concours, qui deviendra plutôt un examen. La titularisation n'est possible que sur demande du Directeur. Autre nouveauté, la mise en place d'un comité d'entreprise, qui distribue certains avantages aux employés et organise la vie sociale au sein de la Caisse, comme l'arbre de Noël.

En 1952, on dénombre ainsi 34 employés au sein de la Caisse primaire du Gers, auxquels s'ajoute la liste qui ne cesse de croître des correspondants locaux.



Parmi eux, M. Gounous à Condom qui, à titre d'exemple, en 1950, a reçu 1 200 personnes. Il se charge également d'aiguiller les assurés agricoles et se fait l'intermédiaire de la Caisse régionale Vieillesse. Notons également le travail fourni par le correspondant local de Barbotan-Les-Thermes qui lui est en charge des remboursements des soins aux nombreux curistes présents dans cette station thermale, dont l'affluence ne cesse de croître au fil des années. Ce centre de paiement restera en activité jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, date à laquelle le paiement des cures reviendra à la Caisse d'affiliation.

## ○ La nécessité d'un local adapté à l'effectif et aux attributions de la CPAM



Plan du 2<sup>ème</sup> étage - Immeuble  
rue 10-10 bis Victor Hugo

Les locaux s'avèrent rapidement insuffisants. Au manque de place, viennent s'ajouter les relations tendues entre la Caisse primaire et la Caisse mutuelle agricole, copropriétaire des locaux du 11, rue Guynemer.

Ainsi, dès 1946, il est question de chercher un nouvel immeuble ou bien un terrain constructible. Une recherche qui prendra plusieurs années. En 1950, la question des locaux n'est toujours pas résolue, tout en étant toujours aussi pressante.

Il est en effet question d'accueillir un chirurgien-dentiste conseil, ainsi qu'un appareil de radiologie plutôt imposant.

Or, la Caisse occupe des locaux bien trop petits comme le rappelle le Président du Conseil

d'Administration « nous disposons que de 7m<sup>2</sup> pour la salle d'attente des contrôles médicaux et dentaires, que de 6m<sup>2</sup> pour l'assistante sociale et la secrétaire médicale, (et) ne disposons même pas d'une salle de réunion pour le Conseil d'Administration, qui est obligé de siéger, de nuit, dans le service des accidents du travail préalablement déménagé, où nous ne pourrons plus bientôt loger les dossiers de prestations ».

Enfin, la situation se débloque avec la possibilité d'achat d'une maison, se situant au 10 et 10 bis de la rue Victor Hugo. Le rez-de-chaussée pourrait accueillir le public et l'ensemble des services en contact avec ce dernier, tandis que le premier étage serait réservé à la comptabilité et à la direction. Il faudra cependant attendre encore plusieurs années pour que l'emménagement rue Victor Hugo ne soit plus un projet.

Les bureaux seront enfin transférés à la nouvelle adresse les 20 et 21 septembre 1954.



Bureau rue Victor Hugo

12

Quant aux anciens locaux, malgré plusieurs déconvenues avec la Caisse mutuelle agricole, ils seront finalement rachetés par cette dernière le 31 décembre 1954. Mais le sentiment d'espace procuré par ce déménagement ne dure qu'un temps.



Ces nouveaux locaux s'avèrent trop rapidement insuffisants et en non-conformité avec la circulaire de la Caisse nationale de Sécurité sociale du 28 mai 1956. D'après les nouvelles normes, la Caisse devrait disposer de 300m<sup>2</sup> supplémentaires ! La solution semble alors toute trouvée : acheter l'immeuble voisin. Un achat qui apparaît pour le Président du Conseil d'Administration, M. Lousteau, comme « un acte de gestion de bon père de famille ». Pourtant la vente ne se fera pas, et la question du manque de place est laissée en suspens, jusqu'à ce que la Caisse n'ait d'autre solution que de forcer la discussion en lançant de nouvelles recherches. Mais ne gâchons pas la fête, les nouveaux locaux sont inaugurés le 17 octobre 1955. Cette même année est marquée par l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration.

Cabinet médical, rue Victor Hugo



### ○ *Des administrateurs élus, pendant un temps*

Voilà une des grandes nouveautés pour les organismes de Sécurité sociale : les administrateurs sont, pour les trois-quarts des salariés élus au sein des différentes formations syndicales, et des employeurs pour le dernier quart. Les premières élections se dérouleront le 24 avril 1947, après une importante campagne nationale de communication. Ces changements ne sont pas sans entraîner certains mécontents, notamment les membres de la Mutualité. En effet, cette dernière se sent exclue du nouveau système de Sécurité sociale, comme ce fut déjà le cas lors des discussions des ordonnances de 1945. Effectivement, il n'est pas prévu que les représentants de la Mutualité siègent à ce titre au sein des Conseils d'Administration. Cette perte est vivement soulignée lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de la C.D.A.S. du Gers, par le Président Dilhan : « Contrairement aux espérances (...) ce n'est qu'une partie, une bien faible partie des administrateurs qui vont, désormais, se voir confier la chance d'appliquer la nouvelle loi ». Ce dernier n'hésite pas à afficher clairement sa position en parlant « d'une perte sensible pour les caisses ». M. Dilhan ne fait là que reprendre les reproches soulevés par la Mutualité française, soucieuse et mécontente de se voir ainsi évincée. Il semble également nécessaire à M. Yung, ancien membre de la Fédération régionale du Midi, de conseiller aux diverses Unions départementales de Syndicats de bien choisir les hommes se présentant à l'élection. Il faut que « Les hommes choisis pour la tâche de Sécurité sociale soient choisis, non pas pour des raisons de camaraderies ou de tendances politiques, mais pour des raisons d'ordre professionnel, pour leur capacité administrative, pour leur sens social, pour leurs activités, pour l'âme qu'ils pourront mettre dans les Conseils de Sécurité sociale », souligne ce dernier. Les élections entraînent donc l'arrivée de nombreux nouveaux visages au sein du Conseil d'Administration de la Caisse. Ces nouvelles désignations sont cependant atténuées par la confirmation au poste de Directeur de M. Laignoux, déjà en poste au sein de la C.D.A.S. et qui avait été nommé Directeur à la Libération, en remplacement de M. Cassagne.



Il est également prévu par les textes, que le Conseil d'Administration pourra choisir de nommer en son sein, un membre connu pour son travail sur les Assurances sociales, sur les Accidents du Travail ou pour son concours dans l'application de la législation.

À Auch, le choix se porte sur M. Dilhan, ancien Président du Conseil d'Administration de la C.D.A.S. Sont également appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration deux praticiens. À l'arrivée de ces nouvelles figures correspond le lancement de nouvelles habitudes, tel que le pot "post conseil" : « il est 18h, l'ordre du jour est épuisé mais des verres, des bouteilles, des assiettes de gâteaux fleurissent sur les tables, le personnel est appelé, Monsieur Lousteau (Président du Conseil d'Administration) l'accueille, le remercie d'avoir répondu si gentiment à l'invitation du Conseil et lève son verre à la prospérité de la Caisse primaire et à l'honneur de la Sécurité sociale. De la musique jaillit d'un coin de la salle. Une heureuse tradition vient de s'instaurer ».

Un événement qui réunira pendant quelques années les Administrateurs et les employés autour d'un verre, une fois par an, pour les vœux de la nouvelle année. Une autre nouveauté à signaler est celle de la mise en place d'un service commun de recouvrement avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui après cinq années de fonctionnement, sera remplacé, par la création en 1960, de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations familiales.

### ○ *Mais certaines choses ne changent pas ou peu*

Durant les premières années d'existence de la Caisse primaire, certains problèmes perdurent.

C'est le cas des difficultés rencontrées avec les professions médicales sur le prix des prestations et la signature des Conventions. Un problème récurrent au fil des procès-verbaux et des années. Cette question devait initialement être réglée au plan national, par une mesure législative. Mais malgré les discours de fermeté de M. Laroque à l'égard des professionnels de santé, le retour aux conventions départementales semble être inévitable et la seule issue. D'autres projets viendront relancer l'idée de Conventions nationales, comme le projet Gazier, rejeté en 1957 par l'Assemblée nationale.

L'épineux problème de l'équilibre financier est déjà d'actualité. La Caisse du Gers apporte un œil attentif à cette question, elle va d'ailleurs être parmi les premières caisses à prendre des mesures restrictives et de contrôle, afin de limiter son déficit et de procéder à certains recouvrements. Un effort dont il est fait référence au sein d'un rapport de la Cour des Comptes de 1952 « il ressort qu'une caisse primaire d'importance moyenne, ne comptant que 15 000 assurés, avait pu mettre au recouvrement au 31 décembre 1949, au titre des répercussions prévues par l'article 52 précité de l'ordonnance du 4 octobre 1945, une somme de 1 508 000 francs (...) ». Ainsi, la Caisse primaire du Gers sait se faire remarquer. Dès les premières années d'existence des Caisses primaires, les difficultés financières sont déjà présentes. Les dépenses augmentent plus vite que les recettes laissant présager certaines difficultés pour l'avenir, et la nécessité de trouver des solutions. De manière générale, au sein de la Sécurité sociale, la branche Maladie deviendra la plus coûteuse. Durant ces premières années, c'est notamment les dépenses de frais d'hospitalisation qui sont pointées du doigt. Il est donc décidé à Auch, comme ailleurs, de renforcer le contrôle médical, pour chasser toutes dépenses frauduleuses et mieux maîtriser les dépenses de santé. Le contrôle porte aussi sur l'attribution des prestations supplémentaires comme le remboursement des prothèses dentaires, ou les frais de cure thermale. Ces deux postes représentent en effet des frais importants pour la Caisse du Gers. Le service du contrôle médical se voit ainsi confier de plus en plus de dossiers faisant de lui un rouage essentiel de l'organisme. Pourtant, au fil

14

des années, il semble bien difficile pour l'organisme gersois de maintenir un effectif suffisant au bon déroulement de ce contrôle. Il est ainsi souvent fait référence, parfois avec humour, à l'instabilité du poste de Médecin Chef, parfois vacant pendant plusieurs mois, et à la difficulté pour certains spécialistes (pharmacien et chirurgien-dentiste) d'assurer leurs permanences dans le Gers, ceux-ci préférant rester à Toulouse.



## Les années de débats, de réformes, de conflits, et l'affirmation progressive de la politique sanitaire et sociale de la Caisse

### Les années 60, des années troubles pour la Caisse

Durant les années soixante, la Caisse du Gers se retrouve face à une affaire embarrassante : l'affaire Jacques D... Il s'agit d'une affaire de détournement de fonds, par un agent de la Caisse primaire au détriment de cette dernière. C'est le Directeur et l'Agent Comptable qui donnent l'alerte en avisant le Président du Conseil d'Administration, le 6 septembre 1960. Une première enquête est menée tant auprès des services de la Caisse, que du "délinquant", afin de déterminer le montant du détournement. Cette première enquête est faite « avec les moyens du bord », sans l'aide d'aucune structure extérieure. Il est ensuite demandé à l'autorité de tutelle d'effectuer une opération de contrôle. Deux inspecteurs de la Direction régionale de la Sécurité sociale se rendent à Auch pour vérifier les comptes. En parallèle, le Président et le Directeur de la Caisse continuent leurs investigations.

Le 30 septembre, les chiffres tombent : le montant détourné s'élève à 3 793,33 francs. Ce même jour, à 19h30, le Président et le Directeur prennent contact avec le "délinquant".

Ils l'invitent à déposer entre les mains de l'Agent Comptable, avant le lundi 3 octobre à 10h, la somme détournée. Il lui est aussi demandé de fournir toutes informations ou indications sur un autre détournement qui aurait pu être opéré dans le passé, faisant ainsi appel à la bonne foi du "délinquant". Le lundi, la somme est restituée, mais le "délinquant" soutient ne pouvoir donner d'autres renseignements, « faute de toute souvenance », laissant planer le doute sur le Conseil d'Administration : est-ce le seul détournement et a-t-il eu des complices? Ce même jour, le Directeur reçoit une demande de renseignements de la part du Procureur de la République.

Ainsi l'affaire semble être désormais entre les mains de la Justice. Il est à nouveau fait référence à cette affaire pratiquement un an plus tard, un administrateur, M. Lacave soupçonne l'implication d'autres personnes, ou du moins de personnes ayant eu connaissance de l'affaire, peut-être même en haut lieu... Ces accusations jettent un froid au sein du Conseil d'Administration.

Si la loi sur les Assurances sociales faisait l'objet d'attaques régulières en vue de modifier le texte initial, il en va de même pour les textes fondateurs de la Sécurité sociale. Ainsi, dès 1952, il est question de modifier les ordonnances de 1945. C'est notamment le cas du décret du 9 août 1953, relatif au contrôle de l'État sur les organismes ayant un objet d'ordre économique et social. Il n'en faut pas plus pour que les Administrateurs de la Caisse du Gers se sentent en danger, protestant vivement contre ce décret, visant à porter atteinte à l'autonomie des caisses. Une lettre est alors adressée au Député du Gers. Mais ce n'est que le 16 juin 1960, qu'apparaît, pour la première fois, l'expression « réforme de la Sécurité sociale » au sein d'un procès-verbal du Conseil d'Administration. Des mots prononcés en écho au décret du 12 mai 1960, relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Sécurité sociale, aux soins médicaux, au contrôle médical et au Haut Comité Médical.

Ce décret provoque la réunion des Directeurs et Présidents de Caisses primaires à Paris. À Auch, les administrateurs de la Caisse craignent ces tentatives de l'État visant à accroître son « emprise sur la Sécurité sociale au détriment des attributions des Conseils d'Administration ».

Durant ces années, les motions se multiplient, mais en vain. Le Conseil d'Administration connaît une nouvelle modification de ses attributions avec le décret du 5 janvier 1963. Ce dernier prévoit notamment une « désignation par le Pouvoir » des personnes qualifiées, qui jusque-là étaient choisies par le Conseil d'Administration. Là encore, la protestation est vive à Auch, les administrateurs vont même jusqu'à défier l'autorité de tutelle en émettant un avis défavorable aux propositions du Ministre, et en demandant que soient retenues les candidatures de M. Bordes et M. Dilhan, en vain.



Le Conseil d'Administration doit se résoudre à abandonner certaines prérogatives. Si certains administrateurs plient, d'autres affichent clairement leurs hostilités aux réformes. C'est le cas des administrateurs CGT et CFDT. Les mots d'un administrateur, dans une lettre de démission, illustrent bien le sentiment partagé par la plupart des administrateurs : « petit à petit, nous avons été dessaisis des pouvoirs que nous détenions et qui n'étaient déjà pas si importants. Il reste peut-être de quoi faire une façade, elle ne me satisfait pas ». Ces années marquent le début d'une scission au sein du Conseil d'Administration entre les administrateurs CGT et CFDT, et les autres. L'ordonnance du 21 août 1967 apparaît comme le paroxysme de ces tensions, et débouche sur presque vingt années de relations tendues au sein du Conseil d'Administration.

Ce texte vient modifier le système de l'élection pour la désignation des membres du Conseil d'Administration, enlevant aux assurés la possibilité de « choisir les gestionnaires de leur institution ». Cette ordonnance marque également l'introduction de la gestion paritaire entre représentants patronaux et salariés. À partir de là, les relations au sein des Conseils d'Administration et entre les différents courants syndicalistes se compliquent.

Si certains représentants (CGT et CFDT) préfèrent s'abstenir lors des votes, refusant de jouer le jeu des institutions, d'autres font le choix de la conciliation (FO) tout en critiquant les orientations ministérielles ou celles de la Caisse nationale. La tension semble être à son comble, lorsqu'en 1969 il est décidé la dissolution de la Fédération nationale des Organismes de Sécurité sociale. À Auch, les attaques fusent entre les administrateurs issus des différentes formations syndicales. Les déclarations des représentants CGT et CFDT provoquent un quasi tollé au sein du Conseil d'Administration. Ils accusent le syndicat Force Ouvrière de se ranger au côté du Conseil National du Patronat français (CNPFP), ces deux formations ayant manifesté leur désaccord à la réunion des Administrateurs des Caisses, prévue à Paris, afin de juger de la proposition ministérielle visant la dissolution de la Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale (FNOSS). Pour la CGT et la CFDT « c'est en pleine illégalité que le Ministre et ses alliés veulent faire disparaître un organisme national qui depuis 1946 a démontré son attachement à la législation sociale issue du Conseil national de la Résistance (...) ». Le Président du Conseil d'Administration, devant tant d'animosité, est obligé de rappeler à l'ordre ses collègues afin que

« les discussions restent dans le cadre des bonnes relations », et de maintenir « la courtoisie des échanges ». À partir de là, et à chaque désignation des membres du Conseil d'Administration, les administrateurs CGT et CFDT rappellent « la justesse de leur attitude » suite aux ordonnances de 1967, et critiquent l'attitude des administrateurs FO « le patronat est donc maître de la Sécurité sociale étant donné le soutien sans faille que lui apportent certains administrateurs salariés ». Durant plus de dix années, la CGT et la CFDT, n'auront de cesse de se faire entendre en cherchant notamment à influencer sur les réformes voulues par les différents gouvernements, prônant un retour à l'esprit de 1946.

En 1980, les administrateurs CGT du Conseil d'Administration d'Auch, souhaitant donner une conférence de presse sur « les questions de Sécurité sociale » au sein des locaux, se sont ainsi vus refuser l'entrée de la Caisse primaire, et ce « quasiment par la force ».

Cet incident entraîne la fermeture de la Caisse aux assurés, qui assistent, aux premières loges, à ce bras de fer politique débuté dix ans plus tôt. Outre les revendications prônées depuis la fin des années soixante, c'est la politique de rigueur, notamment en terme de gestion du personnel qu'ils ont l'intention de dénoncer.

Il est vrai que les comptes de gestion des Caisses sont passés au crible, et les demandes de création de postes ou encore de promotions ne sont pas toujours accordées.



À partir des années 80, suite au plan de redressement financier, seuls subsistent les déroulements de carrière automatiques et obligatoires. Ainsi, les relations entre la direction et le personnel se tendent. Pour se faire entendre, le personnel aura alors recours à la grève. Comme ailleurs, la grève éclate en 1968, du 21 mai au 4 juin. Elle entraîne l'interruption et la fermeture de la Caisse pendant presque deux semaines.

Elle est considérée à cette époque comme la plus importante grève jamais connue.

## ○ Un nouveau déménagement ...

Nous l'avons vu, la Caisse est à l'étroit dans ses locaux rue Victor Hugo. Le personnel ne cesse d'augmenter dans les années soixante. On dénombre quarante-trois agents en 1964, puis soixante-et-onze en 1971, et cent-dix en 1977. La fréquentation des assurés au sein des locaux est elle aussi en constante hausse. Le déménagement semble inévitable.

Mais cette fois, il est question d'emmener dans le sillage de la Caisse primaire, l'URSSAF et la Caisse d'Allocations familiales, afin de procéder au regroupement des organismes de Sécurité sociale.

Ce projet mettra dix longues années à aboutir. La première difficulté porte sur le choix du lieu.

Il est question de la Caserne Subervie, appartenant à la Mairie, bien que la prison désaffectée ait été envisagée.

En 1967, la Mairie accepte de céder son droit de propriété sur la Caserne, mais il faut encore attendre le départ des écoles, et surtout espérer que le dossier soit validé en amont, aussi bien par la Caisse nationale et par l'autorité de tutelle, que par le Comité interarmées du domaine militaire, dont l'accord est nécessaire.



Caserne Subervie, cour et entrée

Ainsi ce n'est qu'en 1968 que le choix de la Caserne est arrêté.

Pendant ce temps, les services de la Caisse primaire sont de plus en plus à l'étroit, d'autant qu'ils hébergent les services de l'Union de Recouvrement. Ainsi, pour dégager un peu de place dans le hall d'accueil, il est décidé dès l'année 1966, de construire dans le jardin du 10 et 10 bis, rue Victor Hugo, un préfabriqué pour déplacer ce service. Une fois le lieu fixé, reste encore la question de l'architecte. Il est décidé de procéder à la destruction de la Caserne, pour rebâtir un immeuble pouvant accueillir les trois organismes.

La question de l'architecte divise : pour la Caisse d'Allocations familiales et l'URSSAF il faut consulter des architectes ayant réalisé un ou plusieurs organismes de Sécurité sociale.

Alors que la Caisse primaire refuse d'exclure la possibilité de se tourner vers un architecte du Gers. Finalement il est décidé d'ouvrir l'appel à candidature aux architectes du Gers.

La démolition de l'immeuble est décidée pour l'hiver 1970. Cette même année, la Caisse primaire est obligée de louer un local, à quelques mètres de la rue Victor Hugo, pour stocker ses archives, devenues trop encombrantes. L'acte d'achat est signé à la fin de l'année 1970. Ce n'est que deux ans plus tard que le choix de l'architecte est arrêté : ce sera Yann Boesse. Devant la lenteur de l'avancée du projet, la Caisse décide de louer un deuxième local, mais cette fois ci pour déplacer certains services, en attendant de pouvoir déménager.



Vue d'ensemble de la caserne et du quartier



Terrain, une fois la caserne démolie

Les travaux débuteront en juillet 1974, le planning prévoyant alors dix-huit mois de travaux. Il est alors décidé d'agrandir le projet, au moins pour la partie concernant la Caisse primaire, au vu des difficultés rencontrées dans le passé. La première réunion du Conseil d'Administration dans le nouvel immeuble a lieu le 6 février 1976, il est rejoint quelques mois plus tard (avril) par les différents services.

### ***O L'action sanitaire et sociale de la Caisse, une action qui s'affirme***

Durant les premières années, les aides proposées par la Caisse ressemblent pour beaucoup à celles proposées par la Caisse départementale. C'est par exemple le cas pour la distribution de layettes. Ces dernières se composent de draps, de deux brassières, d'une culotte de laine, tricotée par les « vieilles nécessiteuses », d'un thermomètre médical, de langes de laine, de deux chemises en toile, d'une chemise fine et six couches doubles, six couches simples, et deux langes en coton. La Caisse maintient également son soutien financier aux diverses structures sanitaires et sociales du département. C'est par exemple le cas pour la Maison maternelle, créée grâce à la C.D.A.S. Il est d'ailleurs décidé de rendre hommage au travail de la Caisse départementale et d'apposer sur le bâtiment une plaque commémorative rappelant l'implication de la C.D.A.S. dans la création et l'ouverture de cette structure.

La Caisse primaire dirige évidemment son soutien vers les divers hôpitaux du département, mais aussi vers le développement de projets nouveaux comme l'établissement du col des Marrous, porté par la Caisse de l'Ariège qui a sollicité son soutien financier. Elle vient également en aide à plusieurs associations et "œuvres sociales", tel que la Croix Rouge, le dispensaire d'hygiène sociale d'Eauze, un foyer de lutte contre l'alcoolisme...

18

Au fil des années, l'action sanitaire et sociale de la Caisse se diversifie, une Commission d'action sanitaire et sociale est alors chargée d'examiner les demandes de prestations supplémentaires et par la suite les demandes de subventions.



Enfin, la fin des années 60 est marquée par une volonté politique de soutien aux personnes âgées, en développant l'aide à domicile, ou encore par le financement de travaux de construction ou d'amélioration des maisons de retraite et hospices.

Il arrive parfois que la Caisse prenne des mesures dites exceptionnelles. En 1977, le Gers est frappé par de violentes inondations. Il est alors décidé de venir en aide aux assurés sinistrés par le vote d'un secours exceptionnel de 500 francs pour les victimes des intempéries.

Progressivement, une politique de prévention se dessine. Sont lancées diverses actions, telles que la politique de vaccination contre la grippe pour les plus de 75 ans. Cette politique de vaccination permet une bonne couverture de cette population face à la maladie.

En 1985, c'est 62 % des personnes âgées qui ont pu être vaccinées. Cette même année, la Caisse décide de réaliser une étude, menée par des psychologues, des assistantes sociales et des éducateurs, en collaboration avec le Mirail et l'URIOPSS (l'Union régionale interfédérale des Organismes privés sanitaires et sociaux). L'objectif étant de mieux connaître la population souffrant d'exclusion et ainsi mieux répondre à leurs besoins. En ce qui concerne les personnes âgées, l'étude révèle que, contre toute attente, ces personnes ne se sentent aucunement exclues ou isolées, même lorsqu'elles vivent seules, elles reçoivent des visites ou visitent des amis. Les conclusions révèlent que la personne âgée souhaite être « acteur de sa propre vie », que la solidarité nationale n'est pas toujours bien adaptée et acceptée et qu'il s'agirait plus de réactiver certaines solidarités, des solidarités existantes, plutôt que d'en créer de nouvelles.

La politique de vaccination concerne également les enfants, avec la politique de vaccination contre la rubéole, les oreillons et la rougeole, menée à la fin des années 80, puis de l'hépatite B en 1995.

La Caisse primaire mène également des campagnes de sensibilisation envers le jeune public, sur des sujets tels que l'hygiène bucco-dentaire, les dangers de l'alcool, la prévention routière ou encore à partir des années 2000, l'équilibre nutritionnel.

Comme partout en France, la Caisse constate une augmentation des cas d'obésité. Une étude est menée au sein de 55 écoles maternelles, et en 2003, une action à titre expérimental est alors décidée, dans deux écoles maternelles, sur les classes de grande section. Les mesures visent au dépistage de la maladie et consistent également à sensibiliser les enfants et les parents sur le sujet, via des actions éducatives.

Depuis la loi du 9 août 2004, il appartient à l'État de fixer la politique de prévention.

Des plans régionaux sont alors adoptés.

En découlent les principales campagnes de prévention menées par les Caisses ces dix dernières années. C'est par exemple le cas de la campagne de dépistage du cancer colorectal, du cancer du sein, du col de l'utérus ou encore les campagnes de prévention sur les maladies cardio-vasculaires, contre l'obésité. À titre d'exemple, dans le Gers, en 2011, la campagne de dépistage du Cancer du sein menée déjà depuis plusieurs années, a permis d'atteindre un taux d'inclusion des femmes au dispositif de 60,80 %, soit une progression d'environ un point par rapport à 2010. Il est parfois nécessaire de relancer certaines campagnes, comme celle de la grippe. Suite aux conséquences néfastes de la campagne H1N1, le taux de vaccination a chuté de 10 points en deux ans. Cela passe le plus souvent par des campagnes publicitaires, mais aussi par des actions ciblées, menées par la Caisse, comme les campagnes d'appels sortants à destination du public concerné, ou encore des actions d'envoi d'emails en masse.

L'arrivée de nouvelles maladies, comme le Sida, entraîne un véritable questionnement de la Caisse. Quelle est la nature de l'aide à apporter, quelles associations soutenir ?

D'autant que parfois la multitude des associations ne facilite pas toujours ce choix.



Le soutien de la Caisse se tourne aussi vers les associations venant en aide aux personnes handicapées. À titre d'exemple, cette population fait l'objet de mesures permettant le retour au domicile, pour les personnes handicapées de moins de 60 ans. Toujours dans cette optique, en 2004, est lancé le projet SIVA32. Il vise à favoriser l'autonomie des personnes confrontées à des handicaps. Un autre cheval de bataille de la Caisse durant les années 90, est la sécurité routière et la lutte contre l'alcoolisme.

À partir des années 2000, la lutte contre la précarité devient une des principales missions de la Caisse, et ce suite au vote de la loi du 29 juillet 1998. Outre l'accès facilité aux soins à certaines catégories de bénéficiaires (Rmistes), la Caisse du Gers travaille en partenariat avec des structures extérieures, venant en aide aux victimes d'exclusion, comme Emmaüs, ou la Mission locale, les « Restos du cœur » ou elle assure des permanences. Mais c'est surtout le lancement de la couverture-maladie universelle (CMU) et de la couverture-maladie universelle - complémentaire (CMU-C) qui vont permettre de réduire, de manière significative, les inégalités dans l'accès à la santé.

La CMU puis la CMU-C vont permettre le remboursement des soins des personnes précaires, et leur donner ainsi la possibilité de se soigner. Ainsi selon le rapport d'activité de 2002, 1 194 assurés et 742 ayants droit étaient affiliés à la CMU, dans le Gers, au 31 décembre 2001. Ces dispositifs sont complétés par la mise en place de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) par la loi du 13 août 2004. L'aide à la complémentaire santé permet ainsi de venir en aide aux personnes dépassant les seuils permettant de bénéficier de la CMU-C, mais n'ayant pas les moyens de s'offrir une complémentaire, proposée par les différents organismes mutualistes. Le montant de l'aide varie entre 100 et 500 €. Reste encore à faire connaître cette aide...

Ainsi, sa mise en place doit s'accompagner d'un important travail de ciblage des populations et de communication, notamment auprès des partenaires. Au 1<sup>er</sup> juillet 2013, la progression des bénéficiaires de l'Aide à une Complémentaire Santé était de 28 %. Ainsi, c'est presque 3 100 adhérents qui profitent de l'ACS, un chiffre qui devrait bientôt atteindre les 3 500 personnes et répondre ainsi aux objectifs fixés par la CNAMTS.

Malgré tout, en 2012, 29 % des Français renoncent à des soins.

Les efforts entrepris depuis le début des années 2000 doivent donc se poursuivre, voire s'accompagner de nouvelles initiatives. En 2013, il est décidé de relever le plafond d'accès à la CMU-C et de l'ACS entraînant de fait une hausse des bénéficiaires.

Dans le département, c'est 11 000 à 12 000 personnes qui seront concernées. Les plus pauvres sont généralement plus touchés par certaines pathologies comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, ou encore l'alcoolisme. La Caisse décide donc de mener une politique de dépistage de certaines maladies, au sein de ce public précaire, souvent en situation de rupture de soins. C'est par exemple le cas de l'action menée sur le dépistage du Cancer du sein, pour les personnes bénéficiant de la CMU-C.



La Couverture Maladie  
Universelle - 1999

Suite au succès de cette expérimentation, cette action sera étendue à plusieurs zones ciblées dans le département. C'est également dans cette optique, qu'est lancée en 2003, l'ouverture d'un centre d'examen de santé (CES). Le projet original était de mutualiser ce service avec la Caisse de Tarbes, mais cela s'avéra vite compliqué.

Le centre sera donc implanté intra-muros, et les travaux débutent au cours de l'été 2004. Avant l'ouverture du centre, les bilans de santé étaient réalisés dans les départements adjacents et par l'intermédiaire de l'ADIMEP (Association pour la diffusion de la médecine de prévention) via une équipe itinérante. Le CES a avant tout pour vocation de se concentrer sur les assurés du régime général et plus particulièrement sur les populations précaires. Selon l'INSEE, elles représentent environ 11 800 allocataires des cinq principaux minima sociaux et plus de 19 226 personnes en situation de précarité financière. Le CES est inauguré le 4 octobre 2005. En 2010, des travaux sont réalisés afin d'agrandir ce service, qui réalise un nombre important d'examen de santé. En 2009, le CES a ainsi réalisé 1501 bilans, contre 1284 l'année précédente. Au fil des années, des consultations délocalisées voient le jour, dans le département. Une des dernières en date est celle de Condom, ouverte le 15 novembre 2012. C'est ainsi le cinquième site à accueillir une consultation du CES, après Gimont, Mirande, Nogaro et Lectoure. Ces consultations permettent de proposer, un mois sur deux, aux assurés résidant dans ces cinq bassins, un bilan de santé complet et gratuit. Parmi les examens les plus réalisés, on trouve notamment le sevrage tabagique, les examens dentaires, ou encore les rappels de vaccins.

Le CES permet également de diriger certains assurés vers les services de la Caisse primaire. Enfin, en 2012, la candidature de la Caisse du Gers pour développer un "projet Santé Active" est retenue. Ce projet vise à faire de l'assuré un acteur de sa propre santé et de celle de ses proches. Cela passe essentiellement par une offre de services centrée sur la prévention primaire. Le plus souvent cela se traduit par la mise en place de séances de coaching, comme le « coaching nutrition active » dont sont

issus deux ateliers en juillet 2014. Des ateliers également destinés aux populations précaires sont proposés, comme celui intitulé " Bien manger à petit prix". La plupart du temps ils ont lieu hors des locaux, comme par exemple à l'épicerie sociale, ou encore en partenariat avec le Noctile à Auch, où l'atelier « cuisine et santé » tend à sensibiliser les jeunes de ce foyer à l'équilibre alimentaire. Inauguré en présence du Préfet, l'espace Santé Active a ouvert ses portes en novembre 2014, au 52 bis rue Dessoles à Auch. La CPAM est l'une des dix-neuf caisses en France à déployer ce dispositif, censé compléter les actions déjà existantes en matière de prévention et d'aide aux populations précaires. À peine implanté à Auch, il est déjà question de conventions avec les communes de Fleurance et de Condom, pour accueillir des ateliers Santé Active délocalisés.



Santé Active - 2014

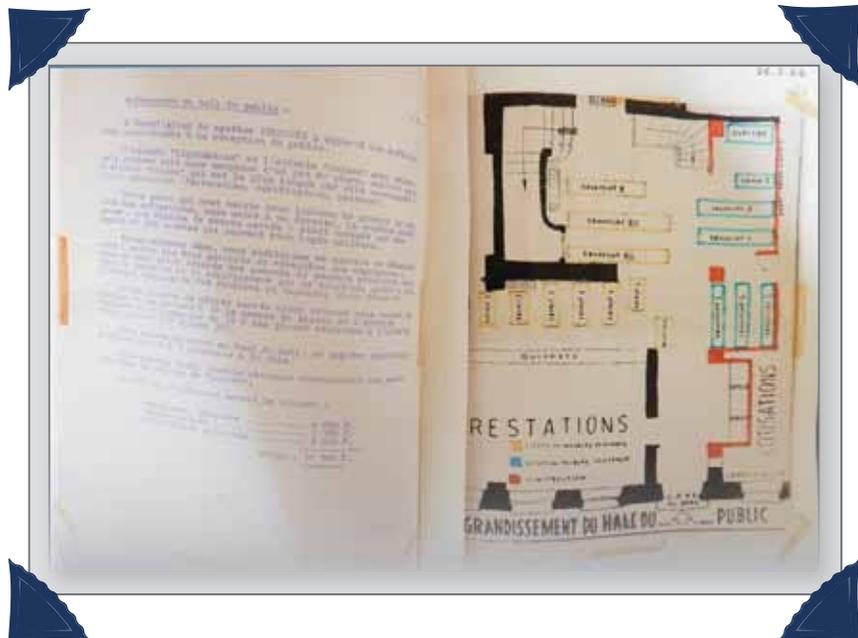
## CHAPITRE 3

# LA CAISSE ENTRE PERMANENCE ET NOUVEAUTÉS

### Des thématiques qui transcendent les années

#### L'importance de l'accueil

Pierre Laroque n'aura de cesse de répéter que « l'assuré doit venir (dans nos locaux) comme chez des amis, comme chez lui ». Durant les années 1960, le Directeur de la Caisse primaire du Gers décide de modifier les heures d'ouverture au public en fermant les guichets de prestations et de liquidations deux matins par semaine, les mercredis et les vendredis. Cette fermeture provisoire devait permettre



Réaménagement du hall - 1964

aux agents de rattraper un retard accumulé dans le traitement des dossiers. Pour compenser, il est décidé d'ouvrir, entre 12h et 14h, une permanence via un guichet d'accueil, chargé de remettre les imprimés, de délivrer des prises en charge ou encore de recevoir les dossiers des assurés qui une fois traités seront transmis par voie postale ou via un guichet. Une équipe réduite est donc constituée pour cette plage horaire, et il est prévu d'aménager un réfectoire dans le jardin afin que les agents puissent prendre leurs repas. Si le service de 12-14h s'est généralisé, c'est en partie dû au vif succès de

22

l'opération. Une étude faite sur la période du 2 juin au 25 juillet 1964 révèle que, sur cette tranche horaire, du mardi au vendredi, la moyenne des personnes reçues oscille entre 23 et 29 %, et que 15 % des dossiers payés par la Caisse se font via ce service. En l'espace d'un an, la Caisse a ainsi reçu 7 892 personnes sur cette tranche horaire.



En 1964, il est également décidé de repenser le hall d'accueil pour augmenter le nombre de places assises des services « caisse » et « liquidation », en prenant une partie de l'espace réservé au Service de recouvrement. Un gain de place qui sera encore plus important lors du départ de ce dernier dans le préfabriqué du jardin, bien qu'en 1964 cela ne soit pas encore d'actualité. Mais c'est réellement le recours à l'« appel lumineux » qui va faciliter l'accès aux guichets : « c'est alors que jaillit l'idée que, grâce à cet appel lumineux, nous pouvions faire asseoir nos gens ailleurs que devant les guichets, dans le petit hall, devant l'escalier, qui nous procurait une surface d'environ 10 mètres carrés, bien modeste, mais combien précieux ! ».



Evolution du hall d'accueil  
Travaux de 1994

À partir du 1er juillet 1970, la Caisse passe à la journée continue, d'autant plus que le personnel y est favorable. Des tickets restaurants sont alors mis à la disposition des employés. La pause déjeuner étant plus restreinte, elle ne permet pas toujours aux agents de rentrer chez eux. À partir de 1977, les employés vont pouvoir bénéficier d'un restaurant d'entreprise. Bien qu'en 1969, les paiements aux guichets représentent encore 28 % des paiements, le paiement par mandat ou par correspondant tend à s'imposer. Au fil des années, ce mode de paiement se retrouve donc remis en question, et il est envisagé de le supprimer d'autant plus que les possibilités

offertes aux assurés sont de plus en plus nombreuses (virement bancaire, virement ou chèque postal, ou encore lettre chèque venant remplacer le mandat Colbert). Enfin les assurés peuvent se faire régler leurs prestations par le biais des correspondants d'entreprises ou des Sociétés mutuelles, d'autant qu'en la matière la Caisse multiplie les partenariats. En 1980, ces paiements ne représentent plus que 20 % des règlements effectués et concernent seulement 12 % des assurés essentiellement des Auscitains. La disparition est d'ailleurs effective



dans 4/5e des caisses. En 1986, la décision est prise d'abandonner ce mode de règlement, nécessitant de repenser le hall d'accueil. Il est notamment prévu la mise en place d'une permanence de l'antenne vieillesse.



Si l'on veille au bon accueil des assurés auscitains, une attention particulière est également portée aux assurés du reste du département, notamment grâce aux permanences locales et au travail des correspondants locaux. Au milieu des années 1980, la Caisse primaire décide d'ouvrir davantage de permanences et de recruter un nouvel agent itinérant. Elle cherche ainsi à répondre à la politique de décentralisation, tout en luttant contre la dévitalisation des campagnes. Il est question d'ouvrir des permanences à Masseube, Marciac ou encore Barcelonne-du-Gers. Le rapport d'activité de 1985, souligne l'effort fait par la Caisse pour améliorer le fonctionnement des permanences dans la totalité du département. Cette politique de décentralisation se poursuit dans les années 90, avec l'ouverture de "points d'accueil" à Vic-Fezensac, l'Isle-Jourdain, où un bureau sera ouvert en 1995, suivi par celui de Condom quelques mois plus tard.

Ces initiatives sont très favorablement accueillies par les mairies de ces communes. En 1997, il est question de modifier les heures d'ouverture de la Caisse. Les deux autres organismes étant ouverts du lundi au vendredi, il est demandé à la Caisse primaire de s'aligner sur ses voisins, c'est-à-dire de fermer le samedi, pour réduire les coûts d'entretien de l'immeuble. Après quelques vives négociations avec le personnel et le dépôt d'un préavis de grève, la Caisse finira par fermer le samedi, bien qu'il soit question de mettre en place une permanence.

Durant les années 2000, l'accueil physique des usagers continue de faire partie des priorités de la Caisse et, représente un point fort de ses objectifs. Ainsi, 99 % des usagers sont reçus en moins de vingt minutes. Ces derniers sont d'ailleurs, à partir de 2005, accueillis dans un nouvel hall.

La mezzanine a, elle aussi, été rénovée deux ans auparavant afin d'installer les services de gestion des bénéficiaires, des prestations en nature et des prestations en espèces. Ces dernières années, il apparaît de plus en plus important, pour la Caisse du Gers, de proposer des accueils autres que physiques. C'est dans cette optique qu'est créé, en 2013, le service de rendez-vous en ligne : des rendez-vous d'une demi-heure, les vendredis après-midi de 13h30 à 16h, via Internet et une webcam. Le but est d'éviter le déplacement de l'assuré, qui se connecte de son domicile ou depuis un des quatre relais de services publics retenus dans le département. En 2014, les guichets automatiques sont supprimés et remplacés par des bornes multi-services. Les centres extérieurs se verront équipés d'ordinateurs avec connexion Internet permettant de se connecter au site [ameli.fr](http://ameli.fr), ainsi que d'une imprimante pour l'édition des documents souhaités.

## ○ Communiquer sur la Caisse et les actions menées

Cette question transcende les années, seuls les moyens employés évoluent, avec bien évidemment un champ d'action et un rayonnement plus restreint en 1945 qu'en 1990. Ainsi, les principaux moyens de communication de la Caisse lors des premières années d'existence, sont la presse, les tracts et affiches, et parfois sous l'impulsion de la Caisse nationale, les spots télévisés. Plusieurs films promotionnels seront ainsi réalisés.



Tract de prévention distribué par la Caisse en 1958



La Caisse aura également recours à des supports plus originaux, comme la distribution de buvards de la Ligue nationale contre le Cancer, ou de protège-cahiers pour les vingt ans de la Caisse. Elle cible ainsi un public spécifique, la jeunesse, afin d'ancrer l'institution dans les mentalités de demain. Dans le cadre du programme d'humanisation de la Sécurité sociale, la création du Centre régional d'Information (CRI) en 1965 regroupant la Caisse régionale et les Caisses primaires d'Assurance maladie, permet de centraliser les communications sur l'activité des organismes de Sécurité sociale de la région, tout en développant les thèmes mis en avant par la Caisse nationale.

Elle permet également aux caisses de la région de se tenir informées de la politique menée dans les départements voisins. Le CRI est par exemple à l'origine de guides, destinés aux assurés retraités, ou aux futurs retraités. Ces livrets présentent les droits et démarches incombant à ce nouveau statut. À partir de 1967, La Revue de la Sécurité sociale Midi-Pyrénées, bulletin semestriel devenu trimestriel en 1982, est envoyée aux assurés, retraités, professionnels de santé et au personnel des Caisses. Durant les années 80, les moyens de communiquer se diversifient. La Caisse primaire du Gers n'hésite pas à sortir de ses locaux pour se rendre à la rencontre de ses assurés.

En partenariat avec la Caisse régionale d'Assurance Maladie (CRAM), il est décidé de monter un stand lors de la Foire d'Auch de 1985. Durant ces années, un partenariat avec les radios locales,

telles que "radio 32" ou "radio 6", permet à la Caisse de se faire entendre aux quatre coins du département.



Visite des enfants des écoles  
pour le cinquantième anniversaire



Deux fois par mois, un créneau d'environ quinze minutes est mis à sa disposition. Il est rappelé les grands principes généraux de l'Assurance Maladie, les auditeurs sont informés des nouvelles mesures prises au niveau national et de leurs conséquences.

Des actions peuvent également être menées sur un public particulier, comme par exemple les actions dans des écoles, collèges et lycées du département. Le but étant, outre de sensibiliser le jeune public, de développer une véritable politique d'éducation sanitaire, qui est l'une des priorités de la fin des années 80.

Dix ans plus tard, un travail est mené dans plusieurs écoles primaires, cette fois en collaboration avec une troupe de théâtre, afin de sensibiliser aux risques domestiques. Enfin, la Caisse s'associe à diverses manifestations comme la Journée de la solidarité du 23 janvier 1993, la Journée mondiale contre le Sida (1er décembre 1996), la Journée mondiale du Préservatif à Condom, le 3 et 4 juillet 1998 et bien d'autres encore par la suite. De plus en plus, le choix est fait de sortir des locaux et d'aller à la rencontre du "public" « c'est ainsi que nous irons aux Restos du Cœur, au Secours Catholique, au Secours Populaire, sur le marché d'Auch, mais aussi à Condom, Mirande et L'Isle-Jourdain ». Quand est-il du contenu ? Les premières années, la Caisse communique avant tout sur ses horaires d'ouverture, les ouvertures de postes, ses nouveaux locaux ou sur les permanences locales, ou encore sur le lancement de nouveaux services. L'accent est également mis sur les grands événements, notamment les anniversaires de la Sécurité sociale, rappelons-nous les deux derniers en date, le cinquantième et le soixantième. Le premier à être officiellement fêté est celui des vingt ans. Le Centre régional d'Information devait faire paraître un article retraçant les vingt premières années de la Caisse du Gers, illustré par plusieurs photos. Il est également décidé de marquer le coup, en distribuant des tracts ainsi que des protèges-cahiers et des porte-clefs.

Dans les années 80, sont lancées les premières grandes campagnes nationales : la campagne de vaccination anti-grippale pour les plus de soixante-quinze ans, celle de la ROR ou contre l'hépatite B. Quelques années plus tard viennent celles sur la maîtrise des dépenses de santé, comme la campagne de 1992, ayant pour slogan : « la sécu c'est bien, en abuser ça craint ». En 1994, le slogan change « Un petit geste, pour une grande idée » mais l'objectif reste le même : communiquer sur la nécessité de maîtriser les dépenses de santé. Des mesures plus locales (ou régionales) sont également développées, comme la politique de communication sur le bon usage des soins en 1984. Elle vise à rappeler certains principes aux assurés, comme par exemple que les frais de visite du médecin sont remboursés seulement si le malade est dans l'impossibilité de se déplacer. Des actions simples sont ainsi envisagées : affichettes dans les locaux des praticiens ou encore des articles dans la presse locale. Outre ces campagnes de prévention, la Caisse primaire du Gers décide, dans les années 90, de participer, à plusieurs reprises, à "Gascogne Expo" afin de mettre en lumière certaines thématiques de santé : l'importance du sommeil et ses différentes phases avec la présentation d'un module de sommeil aux visiteurs. L'année suivante, il est plutôt fait le choix de se recentrer sur les accidents domestiques, une cause également mise en avant par la manifestation de Montréal-du-Gers, lors du Salon de la Bande dessinée, avec la présentation des dessins d'écoliers. L'accent est aussi mis sur les nouvelles maladies, comme le SIDA : le stand de "Gascogne Expo" de 1994 lui est consacré, ou encore sur les dangers du tabac. Avec l'arrivée d'Internet et des réseaux sociaux, de nouvelles manières de communiquer sont offertes à l'organisme. La Caisse primaire du Gers est désormais sur Facebook, grâce à la création le 2 septembre 2013 d'une page officielle. La Caisse est ainsi partie à la recherche de "like", mais surtout cette page permet de relayer des informations,

par des petits messages, envoyés trois fois par semaine aux abonnés. Internet facilite également la communication en interne, notamment grâce au lancement de l'intranet.



Page Facebook de la Caisse

## ○ *Le défi de la ruralité et du vieillissement de la population*

Ces deux thèmes se retrouvent dans l'ensemble des procès-verbaux. Si ces questions prennent de l'ampleur suite à leur récupération par la Caisse nationale d'Assurance Maladie ou encore par certaines politiques gouvernementales, il n'en reste pas moins que la Caisse primaire du Gers s'est constamment interrogée sur ces deux problématiques. Le Gers est un département rural, avec une population âgée plus dense que les autres départements. La Caisse s'est donc adaptée à ces contraintes. Elle favorise notamment la mise en place des structures locales, et aura souvent recours à un personnel mobile, tels que les contrôleurs médicaux, les assistantes sociales, ou encore les agents itinérants. Le but visé : éviter de défavoriser certains individus peu ou pas mobiles.

Ainsi lorsqu'il est question du "bon usage des soins", et notamment de la question du remboursement de la visite médicale au domicile de l'assuré, certains administrateurs rappellent qu'il est important de prendre en compte « la situation particulière de certains usagers », les soucis d'économie ne devant pas faire perdre de vue certaines réalités. Ainsi, en 2004 est lancée une étude "géomarketing", afin d'optimiser l'implantation des accueils permanents et d'envisager le redéploiement des accueils itinérants. Une étude qui justifiera la fermeture de certaines permanences, bien que le Gers reste la caisse référente sur l'offre de proximité. Mais depuis quelques années, la caisse doit faire face à de nouvelles problématiques. Le département souffre d'un manque d'attractivité, et certains professionnels de santé sont réticents à s'installer dans le Gers. Ces zones défavorisées, parfois qualifiées abusivement de déserts médicaux, résultent avant tout d'un problème de répartition des professionnels de santé. Des expérimentations sont en cours pour limiter ce phénomène.

C'est par exemple le cas des maisons de santé ou encore de la délégation des tâches entre professionnels de santé. Cette dernière consiste pour le praticien à déléguer certaines tâches, afin de se concentrer sur la prise en charge de pathologies plus lourdes. C'est notamment le cas des gynécologues qui travaillent en articulation avec des infirmiers pour certains actes.

La question de la politique sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées revêt également un caractère particulier dans le Gers. Ainsi, il est constaté qu'entre 1954 et 1962, la population active subit une baisse globale de 10 %. Le département souffre d'un manque d'attractivité vis-à-vis des départements voisins. Certains font parfois le choix de vivre dans le Gers, mais de travailler hors du département. En 1960, 14 à 15 % de la population française a plus de 60 ans, le processus de vieillissement est amorcé mais semble identifié. Concernant l'assurance maladie, cette catégorie est globalement plus demandeuse de soins, ce qui entraîne des dépenses parfois importantes pour les Caisses primaires gérant une importante population vieillissante. C'est notamment le cas du Gers.

Au milieu des années soixante, la question de la prise en charge de cette catégorie d'âge devient une priorité. Les personnes âgées sont le plus souvent hospitalisées dans des services non adaptés. Les hospices sont, à l'époque, les seules structures existantes. Des structures qui souffrent cependant d'une image négative, et sont souvent comparées à des « antichambres de la mort ». Il est donc décidé de procéder à un travail « d'humanisation », et de construire de nouveaux établissements destinés à prendre en charge cette population, de plus en plus nombreuse.

En outre, la Caisse du Gers mène, en parallèle du soutien à la construction de ces établissements, une politique d'aide au retour à domicile. L'accent est mis sur l'aide au quotidien qui passe soit par le financement d'une assistante à domicile, soit par le financement partiel de travaux, afin d'aménager le lieu de vie suite à la perte de motricité de la personne. Aujourd'hui la prise en charge de la population âgée s'entend de deux manières : une population retraitée mais encore active et une population dite « quatrième » voire « cinquième âge ».

La première catégorie va bénéficier à partir de 2013, d'un parcours attentionné local créé en lien avec la CARSAT Midi-Pyrénées « Ma retraite, ma santé, mes droits et moi ».

Ce parcours local sera complété en 2013 par un nouveau bouquet de service à destination des assurés à la recherche d'un emploi. Ces deux parcours locaux viendront ainsi étoffer les 8 parcours nationaux existants à l'attention des assurés :

- la Maternité
- l'Invalidité
- la CMU Complémentaire
- le Déménagement
- la Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- la Perte d'un proche
- l'Aide pour une Complémentaire Santé
- la Première affiliation

et les 3 parcours dédiés aux professionnels de santé :

- l'Installation du médecin
- le Médecin remplaçant
- l'Installation des infirmiers.

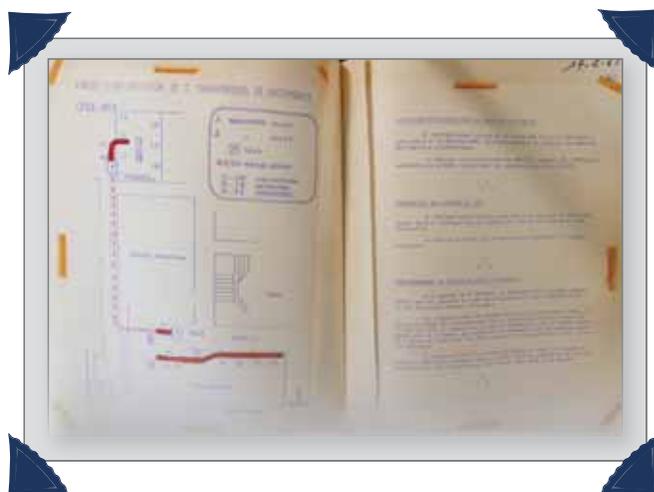
## Et le besoin permanent de s'adapter

La recherche d'une meilleure adaptabilité et le souci d'une plus grande efficacité amènent la Caisse à s'engager dans la voie de la nouveauté, sous l'impulsion des directives étatiques.

### **○ Le souci d'un matériel moderne pour plus de performance**

Au fil des années, la Caisse primaire se dote d'appareils de fonctionnement de plus en plus nombreux et modernes et ce, que ce soit sous l'ère de la C.D.A.S., que sous celle de Caisse primaire. L'ère du tout numérique nous ferait presque oublier le temps de la fameuse machine à écrire, des premiers centres d'appel, ou encore des nombreux appareils permettant à la Caisse d'imprimer et de dupliquer les multiples documents nécessaires à son fonctionnement. Ainsi, la Caisse va se doter d'appareils lui permettant de reproduire certains documents, comme un duplicateur à alcool "Ormatic", qui laisse dans l'air cette odeur encore reconnaissable par certains d'entre nous. C'est aussi l'achat d'un petit massicot, une machine qui permet de couper du papier selon la taille voulue. Avec le temps, les besoins en

équipements sont de plus en plus fréquents et nombreux : machines facturières, lecteurs micro fiches, micro-ordinateurs, imprimantes.



Plan d'installation de deux transporteurs de document - 1965

C'est aussi des projets qui nous paraissent plus étonnants, comme l'achat de deux transporteurs de documents en 1965, permettant ainsi l'acheminement automatique des dossiers entre les différents services.

Devant la croissance des demandes à traiter, il sera très tôt question du passage à l'informatique. Il y est ainsi fait allusion dès le milieu des années 60, mais la mise en place effective se fera bien plus tard et par étape. Ainsi en 1968, la Caisse évoque l'utilité évidente d'un matériel électronique inter-régional. Mais, on en est encore aux phases d'expérimentation. La direction a bon espoir de voir les caisses de la région utiliser l'informatique d'ici la fin 1972. Il est d'ailleurs question de former le personnel et même de la création de postes en vue de l'arrivée de cette technologie. Une équipe d'agents titulaires doit être formée pour l'arrivée



Poste Laser - entresol - Mars 1995

« du Système national de traitement ». Mais, en 1973, on discute toujours du choix du matériel pour la Caisse primaire d'Auch. Effectivement l'arrivée d'un lecteur optique, afin de réduire la durée du traitement des dossiers et gagner en productivité, ne se fera pas sans peine. En 1976, il est précisé que « la Caisse devrait bientôt être équipée informatiquement ». Malheureusement un souci avec le fournisseur va encore retarder l'arrivée du matériel, obligeant la caisse à transporter les documents au CETELIC (Centre de Traitement Électronique Inter Caisse). Le Président du Conseil d'Administration déplore « que l'on soit obligé de perdre plusieurs heures pour transporter des documents avec une valise alors que l'on cherche par tous les moyens à gagner le maximum de temps en utilisant des matériels de plus en plus performants ». Outre ce drôle de va-et-vient de valises, c'est également le coût de cet équipement qui suscite des oppositions, d'autant que pour certains, l'objectif déguisé de l'informatique est d'éviter le recrutement de plus de personnel. Il est à nouveau question de l'arrivée du matériel dans les procès-verbaux de 1979. Finalement le lecteur optique arrive enfin dans les locaux de la Caisse à la fin du mois de mars 1980. Ces années 80 sont également marquées par la multiplication des documents microfiches, nécessitant des investissements dans plusieurs lecteurs. Mais la rigueur budgétaire imposée par les autorités ministérielles contrarie parfois les volontés des dirigeants de la Caisse. En 1985, il est question d'acquérir le matériel optique. Le contrat de location arrivant à échéance, et l'arrivée retardée du système LASER poussent la Caisse vers cette décision, plus rentable que la signature d'un nouveau contrat.

En 1993, est présenté le Plan National Informatique, nécessitant l'achat de plusieurs micro-ordinateurs et imprimantes. Cette même année, il est décidé d'acheter une messagerie afin de satisfaire les usagers qui se plaignent des non-réponses de la Caisse. Avec la démocratisation du téléphone, les assurés cherchent de plus en plus à joindre la Caisse, il apparaît donc essentiel d'améliorer ce service. En 2001, la plateforme d'appels de la Caisse est mutualisée avec celle de Tarbes. En 2004, une campagne d'appels sortants est lancée, notamment pour des campagnes de dépistage auprès des usagers. Les années 2000 sont également marquées par l'arrivée d'Internet et la création d'un site, réalisé en 2003 "www.clicsecu.com", grâce au travail en commun de quatre caisses en plus de celle du Gers. Ce site migrera vers le modèle ameli dans les mois qui suivront sa mise en fonctionnement.



Outre une plus grande visibilité, Internet permet également, grâce au compte ameli, de proposer certains services en ligne, évitant ainsi le déplacement au siège. Une démarche déjà amorcée, grâce notamment aux guichets automatiques se trouvant dans les halls d'accueil, qui bien qu'ils n'évitent pas le déplacement de l'utilisateur, il lui évite cependant pour certaines opérations de faire la queue au guichet.

## ○ De nouvelles manières de travailler

À partir des années soixante, débute un processus de modernisation des méthodes de travail, du fait de l'augmentation croissante des dossiers à traiter. L'arrivée de la Carte d'assuré social, qui remplace la carte d'immatriculation, marque ce changement. La Caisse d'Auch, se lance dans l'application de ces nouveaux modes de traitement, avec cependant parfois quelque peu de retard, comme pour la télétransmission avec les tiers. Ce retard est imputé, par les dirigeants de la Caisse, à l'attitude de la Caisse mutuelle agricole, qui a pu freiner les négociations avec le corps médical. N'oublions pas que cette dernière, du fait d'un nombre important d'assurés, joue un rôle moteur dans le département et dans les négociations avec le corps médical.



Affiche carte Vitale  
années 1990

Le tiers payant, est là aussi un élément nouveau visant à améliorer l'efficacité des Caisses d'Assurance Maladie. Il est mis en place pour la première fois en 1976, pour le remboursement des frais pharmaceutiques de certaines maladies pour les assurés "les plus pauvres". Cet accord avec les pharmaciens ne se fera pas sans mal. Récalcitrants, ces derniers demandent des garanties, en cas de retard dans le traitement des paiements. Il sera plusieurs fois question de la généralisation du Tiers Payant à l'ensemble des assurés, notamment en 1985. Pourtant, elle ne se fera que tardivement, alors que la plupart des caisses l'ont déjà réalisée. Autre bouleversement, le lancement de la carte SESAM-VITALE. Elle est mentionnée dans les procès-verbaux de 1996, mais sa mise en circulation prendra plusieurs années.

Pour mener à bien ces modernisations, la Caisse a besoin que ses partenaires participent eux aussi à cette politique. Ainsi c'est dans cette optique qu'est lancée, à la fin des années 90, l'informatisation des médecins, une étape cruciale dans la télétransmission des données, qui ne sera pas toujours bien accueillie par la profession médicale. Plus proche de

nous, la dématérialisation, engagée via le programme DIADEME (dématérialisation et indexation automatique des documents et messages électroniques), afin de faire basculer un certain nombre de flux papiers en lecture automatique de document. Là encore cette modernisation passe par l'implication de l'ensemble des acteurs de notre système de santé. Le recours à la transmission de feuilles de soins électroniques par les professionnels de santé est fortement encouragé, tout comme les déclarations en ligne comme le médecin traitant, l'avis d'arrêt de travail ou encore le protocole de soins électronique. Outre les professionnels de santé, les assurés sont eux aussi sollicités. On les encourage ainsi à utiliser autant que possible les services en ligne, notamment via l'utilisation de « mon compte ameli ». En 2014, 44 % des assurés ont créé leur compte ameli, et ce grâce à plusieurs campagnes visant à communiquer sur cet espace, comme l'organisation de jeux concours. Les entreprises aussi sont sollicitées pour télétransmettre en ligne l'attestation de salaire de leurs salariés.



En mai 1995, l'entrée en vigueur du carnet médical, puis du médecin référent, remplacé par le médecin traitant en 2004, sont des changements importants pour l'Assurance Maladie et marquent les prémices de la réforme de 2004. Cette dernière vise, avant toute chose, à une plus juste maîtrise des dépenses de santé, ainsi qu'à une amélioration de la qualité de l'offre de soins. Plusieurs outils sont ainsi pensés pour permettre de réaliser ces objectifs.

C'est par exemple le cas du dossier médical personnel, permettant d'identifier le parcours de soins suivi par l'assuré. L'accent est également mis sur la coordination des soins, et ce, grâce à la mise en place du médecin traitant, censé diriger ses patients sur l'offre de soins adaptée à la pathologie.

On cherche ainsi à mieux orienter l'assuré. Le portail ameli.fr répond justement à cet objectif, notamment via le site ameli-direct. Depuis 2006, ce service proposé par l'Assurance Maladie, apporte une aide aux assurés, en les informant notamment sur les coordonnées et les tarifs des actes des professionnels de santé, en précisant les bases de remboursement, ou encore en indiquant les tarifs des établissements de soins.



Site internet ameli.fr

Concernant la meilleure gestion des dépenses, plusieurs dispositifs sont mis en place.

Les années 1990 sont marquées par le lancement des contrats d'objectifs pluriannuels. Ces contrats permettent de se projeter sur une période plus longue, le plus souvent entre 3 et 5 ans, afin d'envisager des réformes sur le long terme. La maîtrise des dépenses de santé passe en outre, par un contrôle accru des abus et fraudes à l'Assurance Maladie.

La Caisse primaire du Gers assure d'ailleurs le pilotage de la lutte contre les fautes, fraudes et abus au niveau régional.

Dans ce domaine, les Caisses s'appuient sur le service médical, dont l'action de contrôle remonte aux origines de la Caisse. Avec la réforme de 2004, le comportement des acteurs de santé fait de plus en plus l'objet de vérifications. Des contrôles qui s'expliquent par le constat d'une hausse sensible des dépenses dans de nombreux domaines, comme les affectations de longue durée (ALD) ou encore les arrêts de travail.

En 2012, pour faire partager les valeurs et les ambitions de la Caisse, il est décidé d'adopter « le projet local d'entreprise : Ensemble, construisons un avenir solidaire ». Il est également de plus en plus question de mutualiser les services entre les différentes Caisses de la région. La plateforme téléphonique régionale professionnels de santé et entreprises en est le parfait exemple depuis 2014. Ce service, implanté à Auch, centralise l'ensemble des appels reçus en région par les entreprises et les professionnels de santé (à l'exclusion de la Haute-Garonne). Toujours dans un objectif d'une meilleure maîtrise des coûts, on assiste dans les années 2000 au lancement des médicaments génériques. Une « étape pour limiter les dépenses de santé, mais non une solution ». À partir de 2012, le projet Tiers payant contre générique est mis en place. Il est même le point central du plan d'économie de la CNAMTS pour 2012 et par anticipation pour 2013.



En ce qui concerne la Caisse du Gers, il est fait le constat, ces dernières années, d'une baisse dans l'utilisation des génériques. Certains médecins ont pris l'habitude de préciser dans leurs ordonnances



Campagne médicaments  
génériques - 2012

la mention « non substituables », mention qui ne permet pas aux pharmaciens de proposer le générique. La Caisse décide donc de mener des actions afin de favoriser le recours aux médicaments génériques. Trois publics sont ainsi visés. Il est d'abord décidé d'inciter les pharmaciens à remplacer, lorsque cela est possible, le médicament par le générique, notamment par le biais d'accords nationaux.

Puis, les personnes ne souhaitant pas de génériques doivent avancer leurs frais auprès des pharmaciens avant d'être remboursées par la Caisse. Des actions de communication sont également faites auprès des assurés via la page Facebook de la Caisse ou encore par une campagne d'e-mailing, ou des interventions radios. Enfin, le dernier destinataire est le corps médical, et plus particulièrement les médecins utilisant le plus la mention « non substituable ». En 2014, grâce à ces actions, le Gers est le département de la région où le taux de substitution pour les médicaments génériques est le plus fort, et en 2012, les économies réalisées par la Caisse s'élevaient à 800 000 euros. Ainsi, en 2011, la Cour des Comptes annonçait

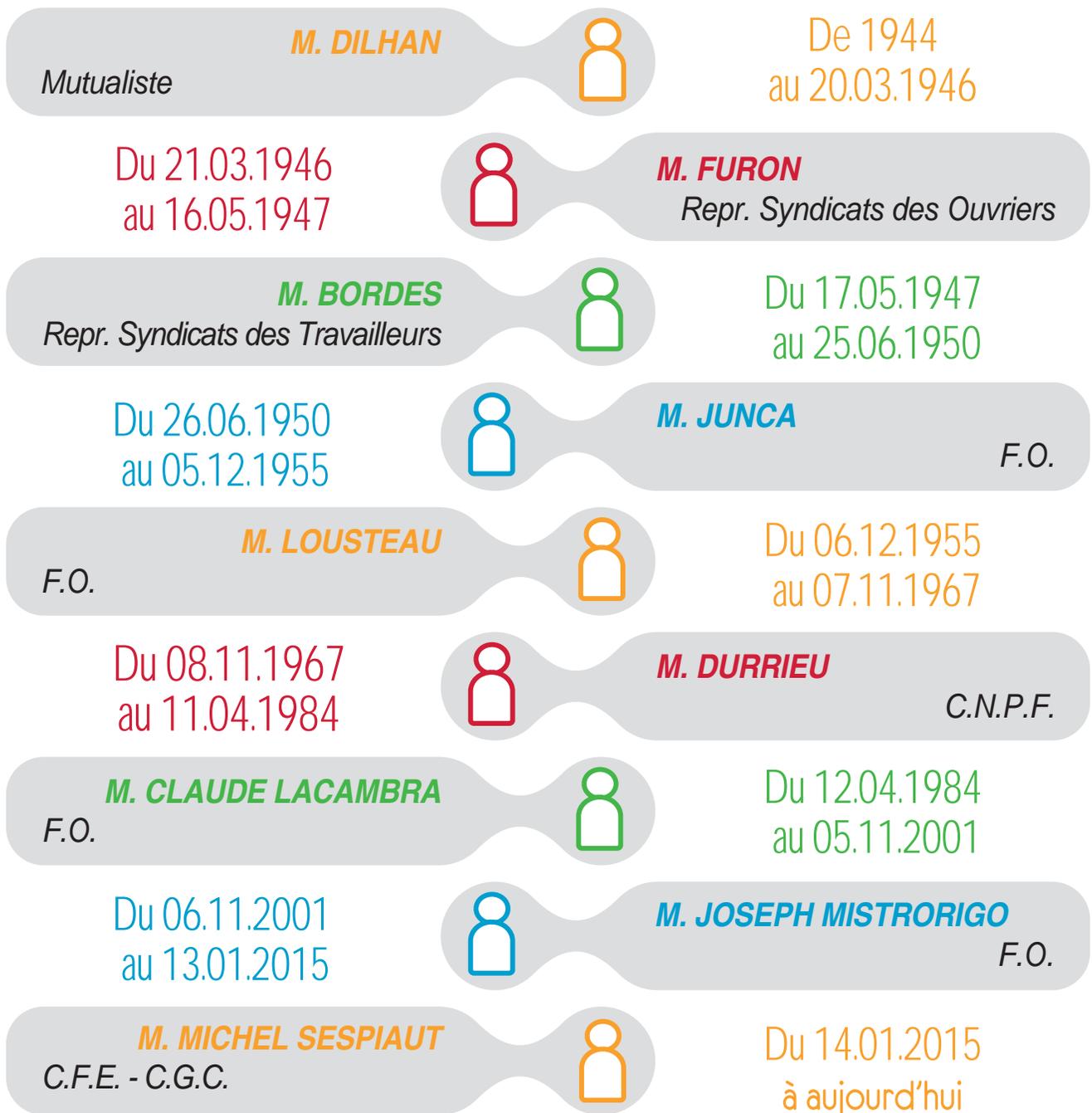
un déficit de 8,5 milliards pour la Branche Maladie, un résultat encourageant car inférieur de 3 milliards à celui de 2010.

La Caisse primaire du Gers est depuis 2004, fortement engagée dans la Réforme de l'Assurance Maladie, « une étape déterminante pour l'avenir de notre système de santé » soulignait l'ancien Directeur M. Castelletta.

Des étapes qui ont été nombreuses pour que le projet porté en 1930, par quelques hommes obstinés, et étendu en 1945, arrive jusqu'à nous, nous permettant ainsi de continuer à bénéficier de cet idéal de Sécurité sociale décrit ainsi par P. Laroque : « une œuvre de liberté, nous débarrassant de la menace constante du lendemain, une œuvre d'égalité, chacun y participant selon ses revenus, une œuvre de fraternité, l'ensemble de la population y étant intégré ».

# ANNEXE 1

## LES PRÉSIDENTS DE LA CAISSE DE 1944 À NOS JOURS



## ANNEXE 2

# LES DIRECTEURS DE LA CAISSE DE 1944 À NOS JOURS

**M. LAIGNOUX**



Du 02.09.1944  
au 28.06.1966

Du 29.06.1966  
au 28.02.1983



**M. CAVALERIE**

**M. MAURICE SORBETS**



Du 01.03.1983  
au 31.12.1991

Du 01.01.1992  
au 31.01.2000



**M. JEAN-LOUIS FAGES**

**M. ALAIN BROUSSE**



Du 01.02.2000  
au 01.11.2004

Du 01.04.2005  
au 28.02.2011



**M. ANGELO CASTELLETTA**

**M. SERGE BOYER**



Du 01.07.2011  
à aujourd'hui



A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

